



**Municipalité de Ripon**  
31, rue Coursol, Ripon, (Québec) J0V 1V0  
Téléphone 819-983-2000 – Télécopieur 819-983-1327  
Courriel : [reception@ripon.ca](mailto:reception@ripon.ca)  
[ripon.ca/urbanisme/](http://ripon.ca/urbanisme/)

## DÉPLACEMENT DE BÂTIMENT (B.7) DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION

(suite de la [partie A. identification](#))

### 4. DESCRIPTION DES TRAVAUX

**4.1 Date de début des travaux :** \_\_\_\_\_ **Date de fin :** \_\_\_\_\_

**4.2 Vocation du bâtiment touché par la démolition:**

Résidentiel  Agricole  Commercial  Industriel



**4.3 Type de bâtiment :**  Principal  Complémentaire

*S'il s'agit d'un bâtiment principal, il faudra joindre un plan d'implantation d'arpenteur-géomètre.*

**4.4 Quelle est la raison du déplacement?** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**4.5 Quelle est la valeur totale des travaux?** *Incluant matériaux et main d'œuvre.*

\_\_\_\_\_ \$

**4.6 Qui exécute les travaux?**  Le propriétaire ou requérant  Entrepreneur

**4.6.1 Si les travaux sont exécutés par un entrepreneur :**

Nom : \_\_\_\_\_

Coordonnées (tél. / courriel): \_\_\_\_\_

No. licence RBQ : \_\_\_\_\_



**Est-ce que mon projet est conforme aux règlements?**

*Voici seulement les règlements les plus fréquents. Pour plus d'informations, consultez [ripon.ca/urbanisme](http://ripon.ca/urbanisme).*

- ✓ La période de validité d'un permis de déplacement est de seulement 30 jours;
- ✓ Il est interdit de déplacer un bâtiment à l'intérieur de la rive;
- ✓ Il est interdit de déplacer de façon à accroître le caractère dérogoire d'un bâtiment existant, mais il est possible de déplacer un bâtiment de façon à réduire son caractère dérogoire;
- ✓ La distance minimale entre tout bâtiment est de 2 mètres;
- ✓ Tout autre règlement s'applique, notamment en ce qui a trait aux pentes fortes, aux milieux humides, etc. Pour plus d'information, consultez [ripon.ca/urbanisme/](http://ripon.ca/urbanisme/)

**Municipalité de ripon - Demande de permis - Partie B.7 Déplacement de bâtiment (suite)**

**4.7 DESCRIPTION COMPLÈTE DES TRAVAUX À RÉALISER**

*Décrivez toutes les mesures et composantes du projet, ainsi que les matériaux utilisés.*



A series of horizontal lines for writing the description of the project.



## Municipalité de ripon - Demande de permis - Partie B.7 Déplacement de bâtiment (suite)

### 5. SIGNATURE

#### Notes

- ✓ Le présent formulaire vise à accélérer le processus de demande de permis et ne constitue en aucun temps une garantie que la demande est complète;
- ✓ Le présent formulaire ne peut être considéré comme une autorisation de commencer les travaux;
- ✓ Le fonctionnaire responsable peut exiger tout documents ou renseignements supplémentaires nécessaires à l'analyse de conformité du projet;
- ✓ Suite au dépôt d'une demande de permis complète, une réponse peut prendre jusqu'à 30 jours civils;
- ✓ La Municipalité ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le texte officiel et le texte apparaissant sur la version électronique du formulaire.

Je, soussigné(e), (*lettres moulées*) \_\_\_\_\_  
déclare que les renseignements ci-haut mentionnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je réaliserai les travaux en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Aussi, je comprends que le dépôt de cette demande ne constitue pas un permis et une autorisation pour débiter les travaux.

Signé le \_\_\_\_\_  
aaaa/mm/jj

Signature \_\_\_\_\_  
*Sans procuration ([partie C](#)), tous les propriétaires doivent signer.*

Veillez nous transmettre votre demande complète ainsi que les documents requis par le biais d'une des manières suivantes :

- **En personne** : à la réception, selon l'horaire ([voir site Web](#))
- **Par télécopieur** : 819-983-1327;
- **Par courriel** : [reception@ripon.ca](mailto:reception@ripon.ca);
- **Par la poste** : 31, rue Coursol, #101, Ripon (Québec) J0V 1V0;



Adresser tout chèque à la « Municipalité de Ripon », avec objet « Demande de permis ». Les cartes de crédits et virement bancaires ne sont pas acceptés. Aucun remboursement.

Pour des renseignements sur le dépôt d'une demande, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 819-983-2000 #2701 ou [reception@ripon.ca](mailto:reception@ripon.ca).



Section réservée à l'administration

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Reçu par :</b>                        | <b>No. reçu :</b> |
| <b>Nombre de permis requis :</b>         | <b>Estampe</b>    |
| <b>Date de réception de la demande :</b> |                   |